

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01814

Numéro SIREN : 439 101 171

Nom ou dénomination : D4 PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt A2020/016262

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
TOULOUSE



2443224

Dénomination : D4 PROMOTION
Adresse : 10 rue Raymond Corraze 31500 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2001B01814
n° d'identification : 439 101 171

n° de dépôt : A2020/016262
Date du dépôt : 22/09/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation de la
société D4 PROMOTION SARL en SAS du
18/09/2020



2443224



cogérial

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL D4 PROMOTION
EN SOCIETE SAS D4 PROMOTION**

D4 PROMOTION
10 rue Raymond Corraze
31500 - TOULOUSE

D4 PROMOTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 200 030 €

Siège social :

10 rue Raymond Corraze
31500 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 439 101 171

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL D4 PROMOTION EN SOCIETE SAS D4
PROMOTION**

COGERIAL S.A.S

*Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes - audit et conseil
S.A.S. au capital de 310 000 € - RCS Toulouse B 378 750 947 - SIRET 378 750 947 00038 - APE 6920 Z*

*8 Chemin de la Terrasse - B.P. 15810 - 31505 TOULOUSE CEDEX 5
☎ : 05 61 80 98 36 - Fax : 05 61 34 27 07 - E-mail : experts@cogerial.fr*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SARL D4 PROMOTION EN SOCIETE SAS D4 PROMOTION**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 9 septembre 2020, nous avons établi le rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA
SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020, qui n'ont fait l'objet, ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître une situation nette de 6 621 614 € qui se décompose comme suit :

- Capital : 1 200 030 €
- Primes et réserves : 5 940 017 €
- Résultat : (518 432) €

- le total du bilan à la clôture s'élève à 6 969 289 €. L'actif du bilan se détaille comme suit :

- Immobilisations : 334 500 €
- Stocks : 369 154 €
- Créances clients : 696 787 €
- Autres créances : 3 761 030 €
- Trésorerie et équivalent : 1 807 820 €

- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 mars 2020 mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 août 2020 ne laissent apparaître aucune charge exceptionnelle ayant un impact significatif sur la situation nette.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du premier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Toulouse, le 18 septembre 2020

Pour COGERIAL S.A.S
Jean-Michel GAIGHER
Commissaire aux comptes et à la
transformation
Membre de la Compagnie régionale de
Toulouse